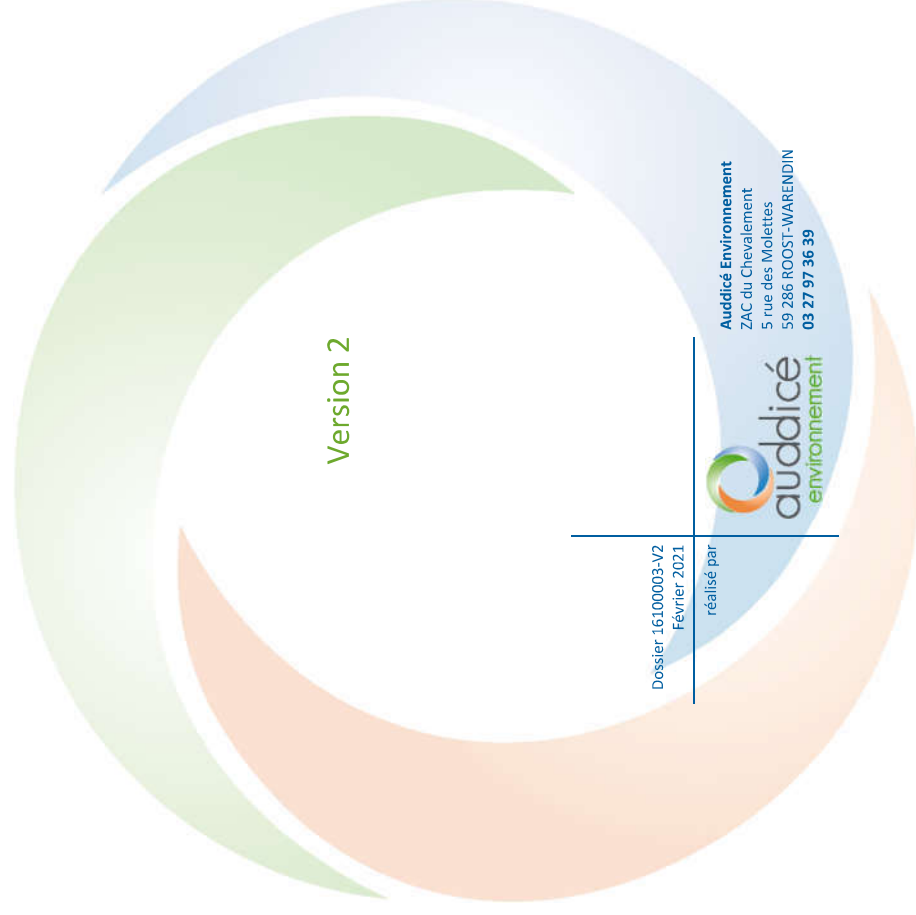




PARC EOLIEN DE TENEUR (62)

Dossier de Demande d’Autorisation Environnementale

Cahier n°3.B.3 – Expertise paysagère, patrimoniale et touristique





PARC EOLIEN DE TENEUR (62)

Dossier de Demande d’Autorisation Environnementale

Cahier n°3.B.3 – Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Version 2

ENERTRAG TERNOIS TENEUR

Version	Date	Description
Version 2	28/01/2021	Cahier n°3.B.3 – Expertise paysagère, patrimoniale et touristique – Parc éolien de Teneur (62)

1. PRÉAMBULE	7		44
1.1 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	8		44
1.2 MÉTHODOLOGIE	8		46
1.2.1 ARTICULATION DE L'ÉTUDE	8		47
1.2.2 DOCUMENTS CONSULTÉS	8		47
1.2.3 DETERMINATION DES AIRES D'ÉTUDE	8		48
1.2.4 DÉFINITIONS PRÉALABLES	8		48
1.3 LOCALISATION DU PROJET	10		48
1.4 DOCUMENTS DE CADRAGE	10		48
1.4.1 ATLAS REGIONAL DES PAYSAGES	10		48
1.4.2 SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)	10		48
1.4.3 SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN (2012)	12		48
1.4.4 CONTEXTE ÉOLIEN AU 22/10/2020	14		48
2. ETAT INITIAL DU PAYSAGE	17		51
2.1 INSCRIPTION DANS LE GRAND PAYSAGE	18		52
2.1.1 LES PAYSAGES DU TERNOIS	18		52
2.1.2 LES HAUTS PLATEAUX ARTÉSIENS	20		52
2.1.3 LES PAYSAGES MONTREUILLOIS	20		52
2.1.4 LE PAYS D'AIRE	20		52
2.1.5 LA VALLÉE DE L'AUTHIE	20		52
2.1.6 LES BELVÈDÈRES ARTÉSIENS	20		52
2.1.7 LES PAYSAGES MINIERS	21		52
2.2 STRUCTURES PAYSAGÈRES	22		52
2.2.1 CONTEXTE GEOLOGIQUE	22		52
2.2.2 PAYSAGES DE VALLÉE : LA TERNOISE	22		52
2.2.3 PAYSAGES DE PLATEAU : LE TERNOIS	24		52
2.2.4 PERCEPTION DE L'ENSEMBLE ÉOLIEN DE FRUGES	25		52
2.3 ENJEUX LIÉS A L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN	26		52
2.3.1 GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPACT D'UN PARC ÉOLIEN SUR LES PAYSAGES	26		52
2.3.2 ENJEUX À L'ÉCHELLE DE LAIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	26		52
2.3.3 ENJEUX À L'ÉCHELLE DE LAIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	28		52
2.3.4 SENSIBILITÉ DES LIEUX DE VIE PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN	31		52
3. ETAT INITIAL DU PATRIMOINE	35		51
3.1 PATRIMOINE ARCHITECTURAL	36		51
3.1.1 LES MONUMENTS HISTORIQUES	36		51
3.1.2 LES CHÂTEAUX DU TERNOIS	38		51
3.1.3 LES ÉGLISES, DES VALLÉES AUX PLATEAUX	38		51
3.1.4 LE CHAMP DE BATAILLE D'AZINCOURT	38		51
3.1.5 LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES	39		51
3.1.6 LES SITES INSCRITS ET CLASSES	39		51
3.1.7 LES SITES UNESCO	40		51
3.1.8 LES CÔNES DE VUE	40		51
3.1.9 LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE	41		51
3.1.10 LE PATRIMOINE NON PROTÉGÉ	41		51
3.2 TOURISME	42		51
3.2.1 SITES TOURISTIQUES	42		51
3.2.2 CIRCUITS TOURISTIQUES ET DE RANDONNÉE	42		51
3.3 SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN			44
3.3.1 GÉNÉRALITÉS SUR LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN			44
3.3.2 SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES			46
3.3.3 SENSIBILITÉ DES SITES LOI 1930			47
3.3.4 SENSIBILITÉ DES SITES UNESCO			47
3.3.5 SENSIBILITÉ DE L'ARCHÉOLOGIE			47
3.3.6 SENSIBILITÉ DES VUES EMBLÉMATIQUES			48
3.3.7 SENSIBILITÉ DES MONUMENTS NON PROTÉGÉS			48
3.3.8 SENSIBILITÉ DU SITE D'AZINCOURT			48
3.3.9 SENSIBILITÉ TOURISTIQUE			48
4. ORIENTATIONS D'IMPLANTATION			51
4.1 ENJEUX D'IMPLANTATION			52
4.2 ORIENTATIONS D'IMPLANTATION			52
5. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET			53
5.1 GÉNÉRALITÉS SUR LA PERCEPTION D'UN PARC ÉOLIEN			54
5.1.1 LE PROJET DE PAYSAGE			54
5.1.2 LA PERCEPTION DES ÉOLIENNES			54
5.2 DÉFINITION DU PROJET - ANALYSE DE VARIANTES			56
5.2.1 PRÉSENTATION DES VARIANTES			56
5.2.2 VARIANTE RETENUE - REPOSE AUX ENJEUX			57
5.2.3 CHOIX DU TYPE D'ÉOLIENNE			57
5.4.4 PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON DES VARIANTES			58
5.2.5 ZONE D'INFLUENCE VISUELLE			68
5.3 PRÉALABLE AU CARNET DE PHOTOMONTAGES			70
5.3.1 LES CRITÈRES D'ANALYSE			70
5.3.2 LE CHOIX DES POINTS DE VUE POUR LES PHOTOMONTAGES			70
5.3.3 LA LOCALISATION DES POINTS DE VUE			71
5.3.4 LA MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES			71
5.3.5 PRÉSENTATION DU CARNET DE PHOTOMONTAGES			71
5.5 SYNTHÈSE DES IMPACTS			79
5.6 ETUDE D'ENCERCLEMENT ET DE SATURATION VISUELLE			83
5.6.1 AMBRICOURT			84
5.6.2 CREPY			86
5.6.3 MAISONCELLE			88
5.7 EFFETS CUMULÉS			90
5.8 LISIBILITE DU PROJET EOLIEN			92
6. MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT			93
6.1 MESURES D'ÉVITEMENT			94
6.2 MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS LIÉS AU PROJET			94
6.2.1 MAITRISE DE LA PHASE DE CHANTIER			94
6.2.2 MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION CHANTIER PROPRE			94
6.2.3 INTÉGRATION DES CONSTRUCTIONS LIÉES AUX ÉOLIENNES			94
6.3 MESURE D'ACCOMPAGNEMENT			94
7. CARNET DE PHOTOMONTAGES			99

■ TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : la vallée de la Ternoise vers Blangy-sur-Ternoise	18
Photographie 2 : les plateaux du Ternois au sud de Béalencourt	18
Photographie 3 : paysages des hauts plateaux artoisiens	20
Photographie 4 : paysages montreuillois - la vallée de la Plquette à Wambercourt	20
Photographie 5 : les premiers terroirs du bassin minier et Calonne-Ricouart vos depuis les abords de Sains-les-Pernes	21
Photographie 6 : enclos de prairies entouré de peupliers	22
Photographie 7 : étagement du bâti sur la pente à Eps	22
Photographie 8 : entrée dans le village de Teneur par la RD97	22
Photographie 9 : arrivée sur le village de Crépy - silhouette bâtie et trame bocagère	24
Photographie 10 : rapport d'échelle entre éoliennes et bâtiments agricoles industriels au carrefour de deux routes de plateau	25
Photographie 11 : perception des éoliennes dans la profondeur du plateau depuis la route de Tramecourt à Ambricourt	25
Photographie 12 : vue en contreplongée d'une éolienne depuis un village de vallée (ici à Verchin)	25
Photographie 13 : arrivée sur le village d'Eps	26
Photographie 14 : vue à travers la vallée de la Ternoise en direction de la Zone d'implantation Potentielle	28
Photographie 15 : vue vers la ZIP depuis le coteau sud de la Ternoise - RD104 au sud de Blangy-sur-Ternoise	30
Photographie 16 : vue vers la Zone d'implantation Potentielle (ZIP) depuis la RD93 au nord de Verchin	30
Photographie 17 : vue vers la Zone d'implantation Potentielle (ZIP) depuis la RD97 dans Teneur	32
Photographie 18 : vue vers la Zone d'implantation Potentielle (ZIP) depuis la RD94 au niveau de la ferme de la Motte	32
Photographie 19 : vue en direction de la Zone d'implantation Potentielle (ZIP) à Tilly-Capelle	32
Photographie 20 : vue vers la Zone d'implantation Potentielle (ZIP) depuis l'entrée ouest d'Ambricourt (vue A)	33
Photographie 21 : vue en direction de la Zone d'implantation Potentielle (ZIP) à Crépy (vue B)	33
Photographie 22 : vue en direction de la Zone d'implantation Potentielle (ZIP) depuis la frange de Maisoncelle (vue C)	33
Photographie 23 : château de Tramecourt et perspective de l'allée	38
Photographie 24 : château de Tramecourt	38
Photographie 25 : château et parc de Verchin	38
Photographie 26 : château de Wamin - façade avant	38
Photographie 27 : église d'Heuchin	38
Photographie 28 : église d'Anvin	38
Photographie 29 : église de Verchin et son clocher tors	38
Photographie 30 : beffroi de l'hôtel de ville d'Hesdin	40
Photographie 31 : groupe de maisons à Maisoncelle	41
Photographie 32 : église d'Ambricourt	41
Photographie 33 : chapelles à Béalencourt et Azincourt	41
Photographie 34 : église d'Equirre	41
Photographie 35 : église d'Anvin vue depuis la RD343	46
Photographie 36 : motte féodale de Lisbourg dans la vallée de la Lys	46
Photographie 37 : vue en direction du clocher de Verchin et de la ZIP depuis la RD343	47

■ TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : calcul de la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données	8
FIGURE 3 : localisation du territoire d'étude à l'échelle départementale	10
FIGURE 2 : présentation du site à l'échelle de l'aire d'étude éolienne	10
FIGURE 5 : SRE - paysages à petite échelle	12
FIGURE 4 : SRE - paysages à protéger	12
FIGURE 6 : SRE - paysages réglementés	12
FIGURE 7 : SRE - paysages de belvédère	12
FIGURE 8 : SRE - cônes de vue - patrimoine culturel	12
FIGURE 9 : SRE - secteurs régionaux et zones favorables au développement éolien	13
FIGURE 10 : SRE - stratégie d'implantation dans le haut artois / terroirs	13
FIGURE 11 : entités paysagères	18
FIGURE 12 : structures paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	22
FIGURE 13 : impact des éoliennes dans le paysage en fonction des composantes paysagères	26
FIGURE 14 : perception des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance	26
FIGURE 15 : enjeux du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	26
FIGURE 16 : enjeux du paysage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	28
FIGURE 17 : impact des éoliennes sur les axes de communication en fonction de leur situation	30
FIGURE 18 : impact des éoliennes sur les zones bâties en fonction de la position des villages	31
FIGURE 19 : impact des éoliennes sur les zones bâties en fonction de l'occupation du sol	31
FIGURE 20 : sensibilités des lieux de vie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	31
FIGURE 21 : monuments historiques	36
FIGURE 22 : sites inscrits et classés et sites unesco	39
FIGURE 23 : cônes de vue	40
FIGURE 24 : attractions touristiques du terroirs	42
FIGURE 25 : impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance	44
FIGURE 26 : impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la taille de l'edifice	44
FIGURE 27 : impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction du relief	44
FIGURE 28 : impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction des composantes paysagères	44
FIGURE 29 : sensibilités du patrimoine	44
FIGURE 30 : Cônes de vues et distance de protection du château de Wamin	48
FIGURE 31 : sensibilités des circuits touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	49
FIGURE 32 : Grands secteurs sensibles à la saturation visuelle (18/10/2019) - source DREAL HDF	83
FIGURE 33 : Lisibilité du projet éolien de Teneur au regard de sa géométrie d'ensemble	92

1. PRÉAMBULE

1.1 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La construction du paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de définir l'identité d'un site. La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire.

Ainsi, le paysage conçoit un territoire comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments. Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est ainsi la traduction d'une interface nature - culture.

« Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »

La mise en évidence des entités paysagères permet de définir les typologies de territoires propres au lieu. Ce volet paysager a donc pour objet l'analyse des paysages, afin de comprendre leurs sensibilités, ce qui permettra d'évaluer les impacts du futur projet éolien et d'en améliorer l'insertion visuelle. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués. Ce type d'étude fait appel à des simulations qui permettent, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelle et des covisibilités éventuelles.

1.2 MÉTHODOLOGIE

1.2.1 ARTICULATION DE L'ÉTUDE

Deux grandes phases articulent l'étude :

- Dans un premier temps, la réalisation de l'état initial du paysage, du patrimoine et du tourisme, qui vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations concernant l'implantation éolienne,
- Dans un second temps, l'évaluation des impacts du projet, envisagés à la fois sur le paysage, le patrimoine et les sites touristiques.

1.2.2 DOCUMENTS CONSULTÉS

Liste exhaustive de la documentation consultée :

- Schéma Régional Climat-Air-Energie du Nord-Pas-de-Calais, Schéma Régional Eolien annexe, Préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais, Conseil Régional, ADEME, juillet 2012,
- Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais, automne 2005,
- Base de données Mérimée,
- PLUJ de l'Hesdinois, annexe 4, OAP «Patrimoines naturels et culturels», approuvé le 8/03/2016,
- Eoliennes et risques de saturation visuelle, conclusions de trois études de cas en Beauce, DIREN Centre, 2007,
- Prise en compte de la saturation visuelle, François RIQUIEZ, DREAL HDF pôle sites et paysages, 18/10/2019,
- Documentation touristique de l'office de tourisme du Pays des Septs Vallées (localisé à Hesdin).

1.2.3 DETERMINATION DES AIRES D'ÉTUDE

L'acuité de l'œil humain est établie scientifiquement. Les tableaux de chiffres et de lettres utilisés pour quantifier l'acuité visuelle sont conçus afin qu'à une distance de 5 mètres, la hauteur de la plus petite lettre perceptible soit de 7,3 mm. En appliquant ce schéma optique selon des principes de trigonométrie, il est possible d'en déduire la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données.

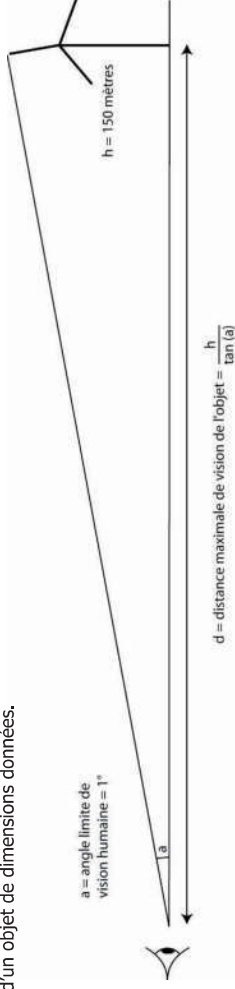


FIGURE 1. : CALCUL DE LA DISTANCE DE PERCEPTIBILITÉ D'UN OBJET DE DIMENSIONS DONNÉES

D'une manière générale, la limite visuelle d'un projet éolien peut être amenée à une distance de référence de covisibilité d'environ 10 kilomètres autour du site de projet (nommé « Zone d'Implantation Potentielle » ou « ZIP »). Toutefois, en fonction des configurations paysagères locales, les vues peuvent porter plus loin. C'est pourquoi l'aire d'étude éloignée (ou « territoire d'étude ») est ici élargi à un rayon de 20 kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).

Trois grands types d'échelles d'études sont utilisés dans ce document. Elles se complètent, apportent des informations différentes et permettent d'appréhender les effets du projet éolien dans le grand paysage, dans le paysage local et dans le paysage proche (ou immédiat). La définition des aires d'étude, leur correspondant, suit les règles suivantes :

- l'aire d'étude éloignée (20 km) : elle permet de définir la nature et les caractéristiques des principaux paysages représentés. Elle recouvre l'ensemble du territoire d'étude. Cette première analyse repose à la fois sur une analyse bibliographique et des visites de terrain ;
- l'aire d'étude rapprochée (6 km) : où sont étudiées les caractéristiques générales des perceptions présentes dans ce périmètre, leur sensibilité visuelle, la compatibilité des paysages avec les éoliennes, les enjeux patrimoniaux et paysagers, les impacts sur le cadre de vie des riverains au projet, et le choix des points de vue pertinents pour les photomontages. Le rayon de 6 kilomètres est également celui qui est repris pour l'affichage public de la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE).

- l'aire d'étude immédiate (600 m) : c'est l'aire du rapport direct entre le projet et le site. À cette échelle sont étudiées la structure spatiale du site qui va accueillir le projet, les contraintes techniques et patrimoniales, les variantes d'implantation du projet.

1.2.4 DÉFINITIONS PRÉALABLES

Selon la définition appliquée aux monuments historiques, il y a **covisibilité** si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- L'immeuble est visible depuis le monument (usuellement à tort appelé covisibilité) ;
- L'immeuble et le monument sont visibles en même temps depuis un point donné.

La **covisibilité** définie dans le cadre de la protection au titre des monuments historiques parle d'une vision directe du lieu d'implantation avec le monument historique protégé, dans le rayon de 500 mètres généré par ce dernier, ou bien la vision

simultanée du monument et du lieu d'implantation à partir de tout autre point situé dans un périmètre de 500 mètres.

La notion d'**intervisibilité** est un terme plus technique. Elle correspond à la perception du lieu d'implantation et de l'édifice considéré depuis un même point d'observation, mais dans un axe de perception différent. L'observateur doit tourner la tête pour voir successivement les deux éléments.

Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons les définitions suivantes :

- **Visibilité** : l'éolienne est visible depuis l'édifice et/ou l'édifice visible depuis l'éolienne.
- **Covisibilité** : l'éolienne et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné.
- **Intervisibilité** : l'éolienne et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné, mais pas dans le même axe de vue.

1.3 LOCALISATION DU PROJET

La Zone d'implantation Potentielle (ZIP) est localisée dans le département du Pas de Calais, sur la commune de Teneur. La commune de Teneur (288 habitants) appartient à la Communauté de Communes du Ternois.



1.4 DOCUMENTS DE CADRAGE

1.4.1 ATLAS REGIONAL DES PAYSAGES

Édité à l'automne 2005 par la DIREN Nord-Pas-de-Calais, l'atlas a été rédigé par différents spécialistes indépendants : paysagiste, architecte-urbaniste, géographe et écologue.

L'atlas propose une partie générale décrivant le territoire selon différentes thématiques (culturelle, géographique, historique...). Cette première partie conclut sur un découpage du territoire en grands paysages régionaux.

La seconde partie décrit chacun de ces paysages et précise les enjeux qui leur sont attachés.

Concernant le développement éolien dans l'entité paysagère du Ternois, les auteurs de l'étude considèrent ce dernier comme une opportunité de « gagner une image forte qui lui fait un peu défaut » et de « retisser des liens de solidarité entre [un] secteur très rural de la région et les zones urbaines ». En même temps, l'étude attire l'attention sur le fait que le développement éolien peut aussi être perçu comme une menace vis-à-vis de l'appréciation des paysages agricoles du Ternois et donne un avertissement : « les implantations prévues d'éoliennes apporteront plus qu'un changement visuel ; elles transformeront durablement l'image profonde, intime, de ce pays ».

L'état initial du paysage permettra d'analyser les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes à différentes échelles (aires d'étude éloignée, rapprochée et immédiate).

1.4.2 SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

La commune de Teneur, et par conséquent la ZIP, sont couverts par le Schéma de Cohérence Territoriale du Ternois. Le développement éolien est évoqué au travers de l'orientation 2.3 du PADD, dont un extrait est présenté ci-dessous. Le document met l'accent sur la maîtrise du développement et la cohérence d'implantation des parcs éoliens :

Protéger et mettre en valeur les paysages remarquables par :

- la protection des alternances vallées / plateaux et de leur ambiance paysagère (rivières emblématiques et rapport à l'eau à valoriser, essences de fonds de vallées à replanter, vues lointaines à préserver...)
- le maintien de coupures vertes entre les villages
- la prise en compte des points de vue et panoramas
- la protection des couronnes bocagères, des vergers et lisières forestières, la restauration des mares et flots

- la maîtrise et l'implantation cohérente du développement de l'éolien dans le paysage : gestion des covisibilités...

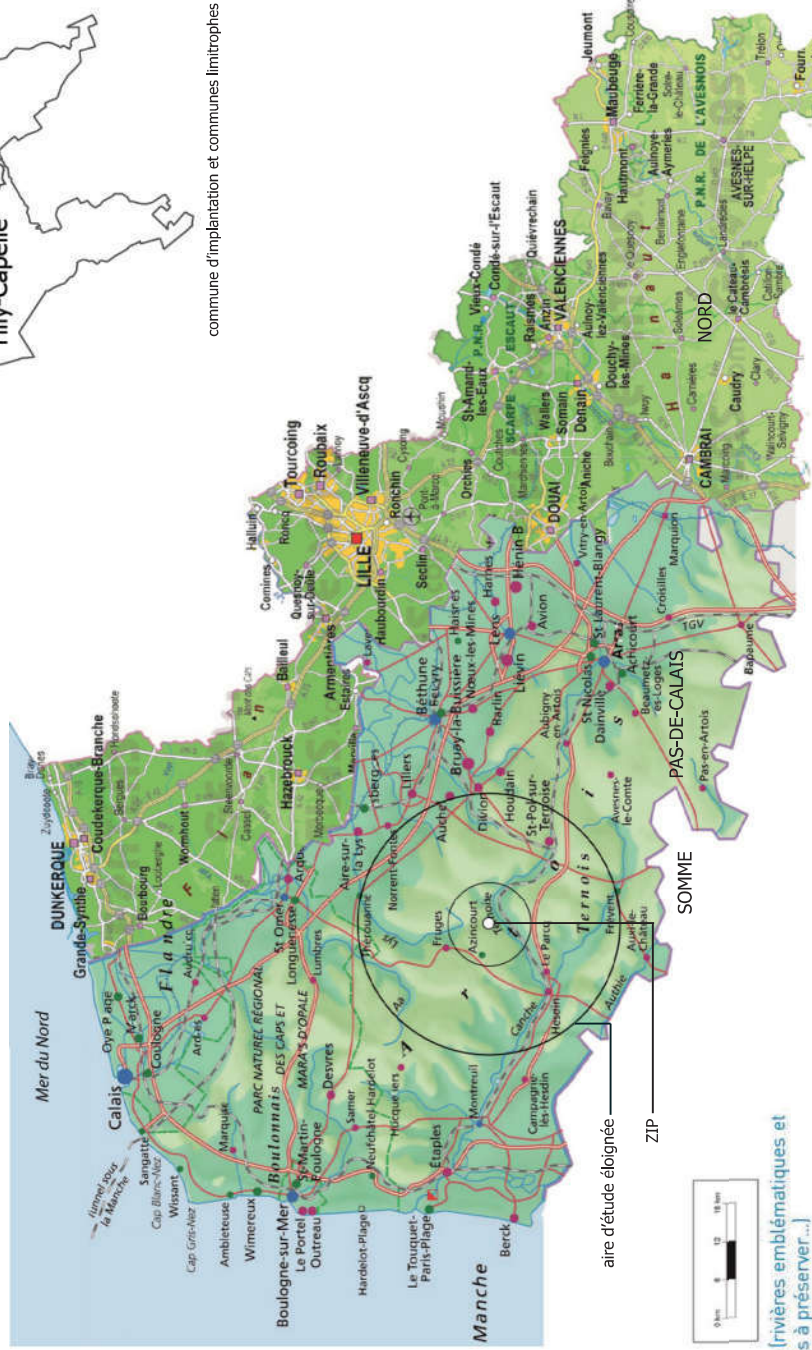
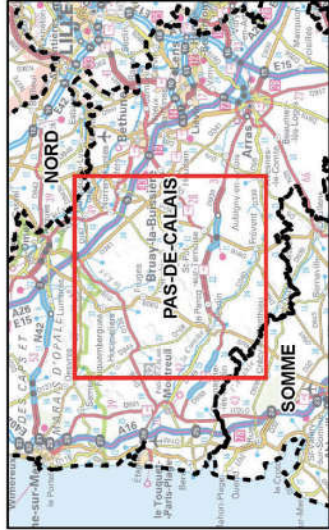


FIGURE 3 : LOCALISATION DU TERRITOIRE D'ÉTUDE À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

(Source : Géotias.fr et Larousse.fr)

Situation du projet à l'échelle de l'aire d'étude élargie

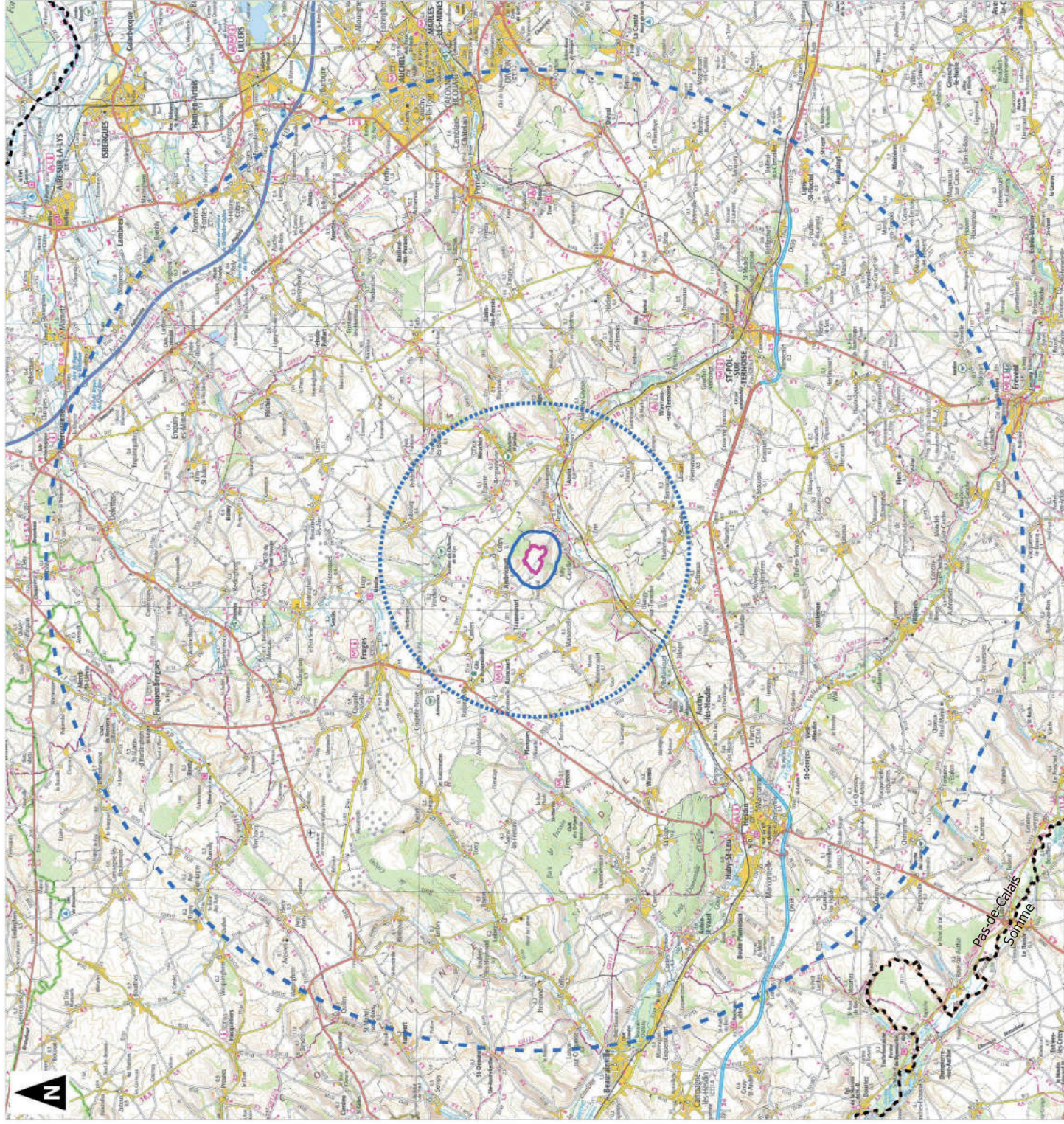


- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude élargie (20 km)

- Limite communale
- Limite départementale



1:160 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



1.4.3 SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN (2012)

Le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de l'ex région Nord-Pas-de-Calais a été approuvé par arrêté du Préfet de région le 20 novembre 2012 et par délibération de l'assemblée plénière du Conseil Régional. Il a été annulé par décision du tribunal administratif en 2016, mais reste néanmoins un document de référence.

Le volet annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), intitulé "schéma régional éolien" (SRE), identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces et du patrimoine naturel et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

L'élaboration du volet « énergie éolienne » du SRCAE s'appuie sur les démarches existantes au niveau départemental, régional et infrarégional, afin d'aboutir à un document de cadrage régional.

Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative (d'urbanisme par exemple), mais d'un cadre qui définit les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie.

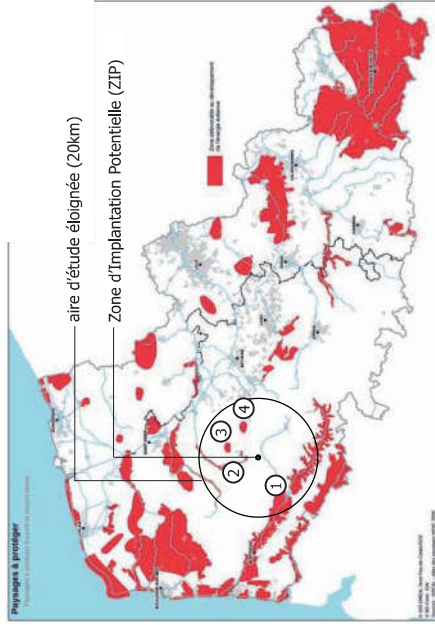


FIGURE 4 : SRE - PAYSAGES À PROTÉGER

• Les paysages « à protéger »

Il s'agit des territoires définis dans l'atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais comme « sites remarquables », en reprise d'un recensement effectué par la DIREN en 1999.

Ces paysages constituent des zones défavorables à l'éolien dans le SRE.

Le projet n'empiète pas sur ces territoires, les plus proches étant :

- 1. la vallée de la Canche et la confluence avec la Ternoise,
- 2. la vallée de la Lys,
- 3. le plateau de Laires,
- 4. le plateau de Fiefs.

• Les paysages à petite échelle

Le projet s'inscrit en dehors, bien qu'en limite, du paysage à petite échelle du Pays Montreuillois (1). Cet ensemble correspond à l'ensemble constitué par la vallée de la Ternoise, la vallée de la Canche et les plateaux situés au nord de Montreuil et découpés par les affluents de la Canche.

Au sud, la vallée de l'Authie (2) est également identifiée comme « paysage à petite échelle ».

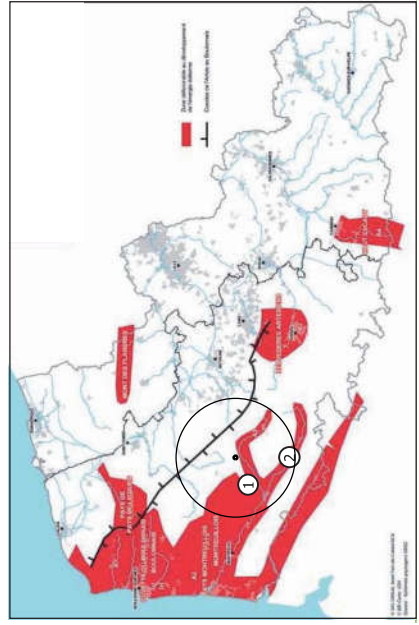


FIGURE 5 : SRE - PAYSAGES À PETITE ÉCHELLE

• Les paysages réglementés

Le SRE exclut des zones favorables à l'éolien les sites classés et inscrits et les ZP-PAUP (actuels SPR : Sites Patrimoniaux Remarquables).

Le projet n'interfère avec aucun de ces sites.

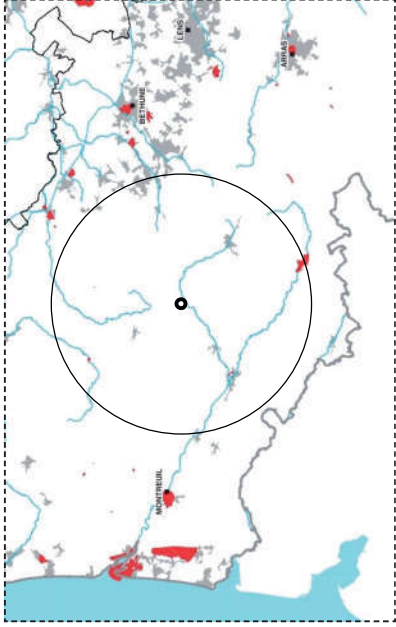


FIGURE 6 : SRE - PAYSAGES RÉGLEMENTÉS

• Les paysages de belvédère

Dans le Pas-de-Calais, ces périmètres sont issus de l'étude « éoliennes et patrimoine » réalisée par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) du Pas de Calais.

La Zone d'implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit en retrait des belvédères correspondant aux coteaux de la vallée de la Canche (1). La relation visuelle entre la ZIP et ces belvédères reste néanmoins un enjeu à étudier.

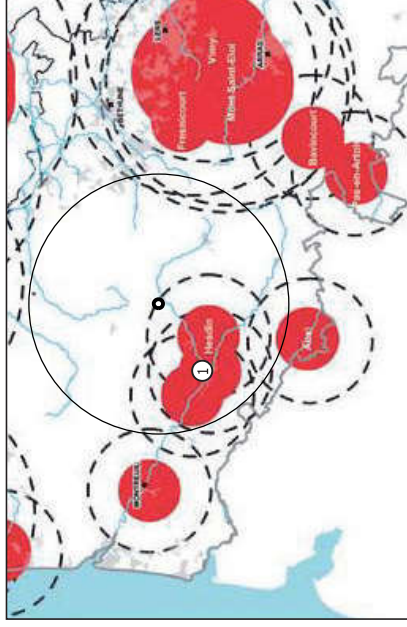


FIGURE 7 : SRE - PAYSAGES DE BELVÈDÈRE

• Les cônes de vue depuis le patrimoine culturel

Ces cônes de vue ont été répertoriés par les SDAP des départements Nord et Pas-de-Calais. Les cônes de vue définis par les SDAP et de manière plus globale les vues depuis et englobant les monuments historiques seront étudiées dans la partie du dossier traitant du patrimoine.

La Zone d'implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit à distance des cônes de vue les plus proches :

- château de Wamin (1),
- château d'Hesdin (2),
- château de Bomy (3)
- église Saint-Martin d'Heuchin (4).

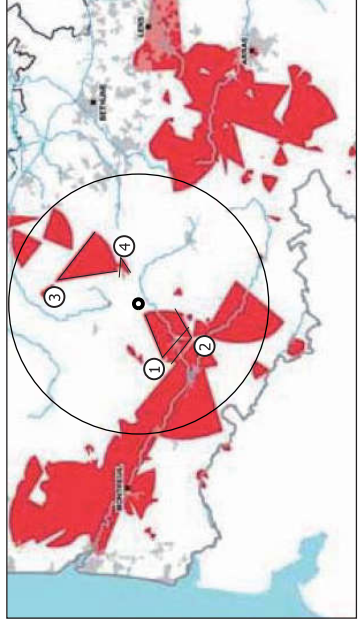


FIGURE 8 : SRE - CONES DE VUE - PATRIMOINE CULTUREL

La cartographie finale du SRE définit des grands secteurs à l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais, pour lesquels sont détaillés les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes.

Secteur Haut-Artois / Ternois :
zones favorables au développement éolien

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) se situe dans le secteur « Haut-Artois-Ternois », à l'extrémité d'une zone « favorable au développement de l'énergie éolienne ». La ZIP se situe en zone favorable sauf pour la partie nord du site, à la rupture d'un versant de vallón.

stratégie d'implantation

Le Schéma Régional Eolien établit une stratégie territoriale pour le développement de l'éolien. Pour éviter des effets de mitage, il définit des zones préférentielles d'implantation à l'intérieur des zones favorables au développement éolien.

En l'occurrence, la ZIP se rattache à un pôle de densification (pôle 1 sur la carte ci-contre) qui suit la direction d'une crête du plateau, au nord de la vallée de la Ternoise.

La ZIP se présente hors de l'ellipse du pôle éolien de densification 1 du SRE de 2012. Elle est cependant dans sa prolongation virtuelle sud-est le délimitant. Cette zone de respiration proche de l'ellipse de densification 1 correspond majoritairement au paysage de petite échelle de la vallée de la Ternoise.

Le projet éolien de Teneur pourra donc être intégré au grand ensemble éolien de densification du pôle 1 auquel il se raccroche par sa proximité immédiate et les caractéristiques physiques et géographiques rencontrées.

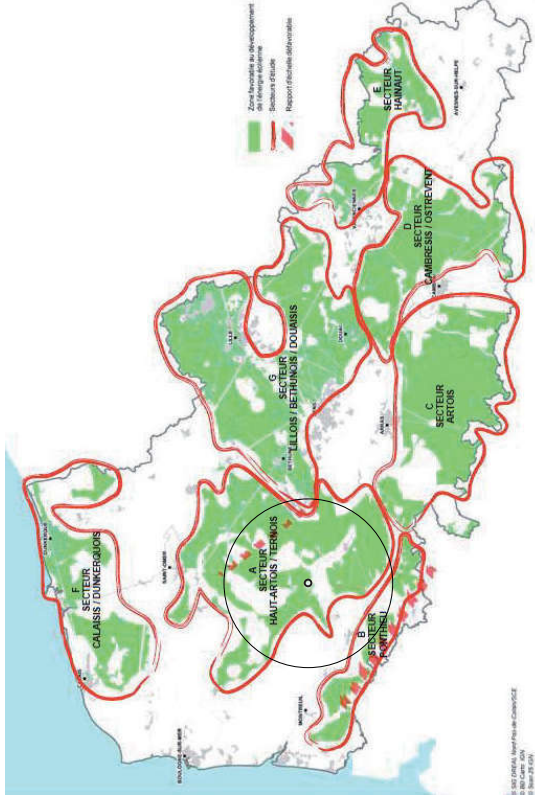


FIGURE 9 : SRE - SECTEURS RÉGIONAUX ET ZONES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

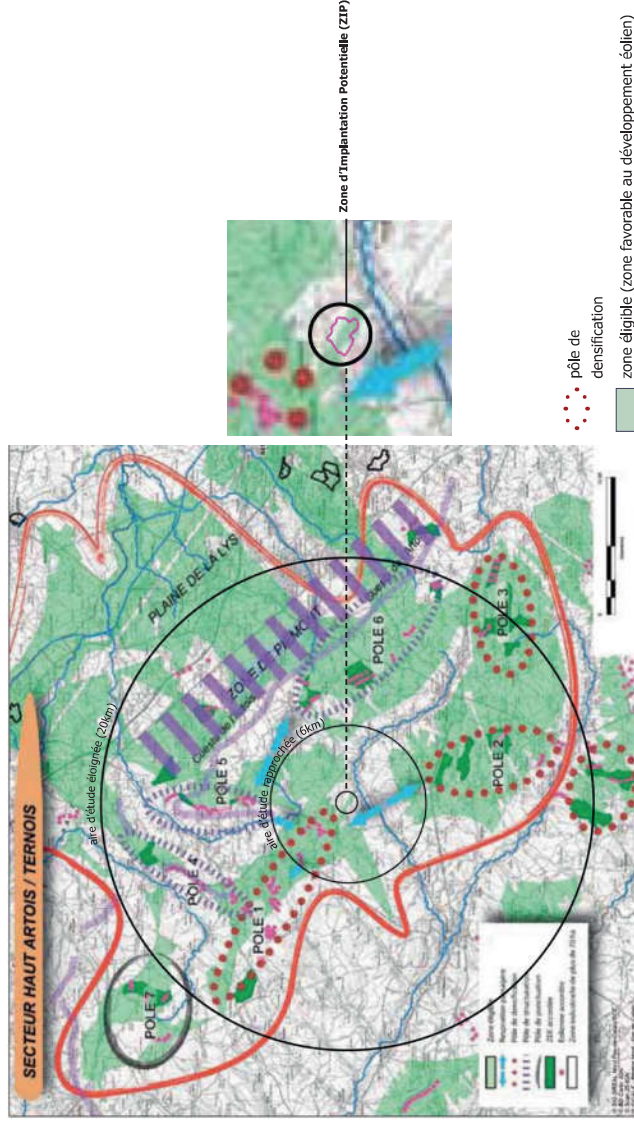


FIGURE 10 : SRE - STRATÉGIE D'IMPLANTATION DANS LE HAUT ARTOIS / TERNOIS

1.4.4 CONTEXTE ÉOLIEN AU 22/10/2020

La ZIP se situe dans un secteur éolien dense puisque 314 éoliennes sont comptabilisées au sein de l'aire d'étude éloignée (20 km).

Code	Nom de parc	Statut	Nombre d'éoliennes	Aire d'étude
4M	Quatre Mesures	instruction	4	Eloignée
AA	Vallée de l'AA	construit	4	Eloignée
AA2	Vallée de l'AA2	construit	4	Eloignée
Aae	Vallée de l'AA est	accordé	2	Eloignée
BA	Le Bois Arrachis	accordé	1	Eloignée
BC	Le Bois de Crosse	accordé	2	Eloignée
Be	Beaulieu	accordé	2	Eloignée
BS	Le Bois Sapin	construit	5	Eloignée
C20	Champ des Vingt	construit	2	Eloignée
Ca	La Carnoye	construit	6	Eloignée
Cam	Les Campagnes	construit	5	Eloignée
CB	Chaussée Brunehaut	instruction	5	Eloignée
CC	Camblain-Châtelain	accordé	4	Eloignée
Chu	Le Chat Huant	construit	4	Eloignée
CN	Coupelle Neuve	instruction	2	Eloignée
Co	Les Combles	construit	4	Eloignée
CP	Le Chemin Perdu	instruction	6	Eloignée
Cr1	La Croisette 1	construit	4	Eloignée
CrTa	La Crête Tarlare	construit	5	Eloignée
CSA	La Chapelle Ste-Anne	construit	4	Rapprochée
CT1	Canche Ternoise 1	instruction	7	Rapprochée
CT2	Canche Ternoise 2	instruction	4	Rapprochée
CT3	Canche Ternoise 3	instruction	5	Rapprochée
CV	Le Chemin Vert	construit	4	Eloignée
Ep	L'Epinette	construit	6	Eloignée
F1	Fief 1	construit	1	Eloignée
F2	Fief 2	construit	3	Eloignée
FA	La Flaque Annettes	accordé	3	Eloignée
Fau	Fauquembergues	construit	8	Eloignée
FE	Le Fond d'Etre	construit	4	Rapprochée
FG	Fond Gérome	construit	4	Eloignée
FI	Le Florembeau	construit	5	Eloignée
FLB	Fontaine-les-Boullans	instruction	6	Eloignée
FM	Le Fond du Moulin	construit	2	Eloignée
FP	Febvin-Palfart	instruction	5	Eloignée
FS	Le Fond des Saules	construit	5	Eloignée
Ha	les Hayettes	accordé	3	Eloignée
Hé	Les Hérons	construit	4	Eloignée

Code	Nom de parc	Statut	Nombre d'éoliennes	Aire d'étude
Hez	Le Mont d'Hezezeques	construit	4	Eloignée
Li	Lisbourg	accordé	2	Rapprochée
LI2	Lisbourg 2	accordé	2 (AER) + 3 (AEE)	mixte
Lin	Linghem 2	instruction	5	Eloignée
Ly	La Lys	instruction	7	Eloignée
Ma	Le Marquay	construit	4	Eloignée
Mé	Mémont	accordé	4	Eloignée
MF	Le Mont Félix	construit	5	Eloignée
MH	Mont d'Hiette	instruction	4	Eloignée
Mma	Le Mont de Maisnil	construit	4	Eloignée
MMa2	Le Mont de Maisnil 2	construit	2	Eloignée
Mo	La Motte	construit	4	Eloignée
Mot	Motte Moulin	accordé	2	Eloignée
Mou	Les Moussières	instruction	4	Eloignée
Moul	Le Moulinet	instruction	8	Eloignée
MP	Le Mont de Ponche	construit	3	Eloignée
No6	Nordex VI	construit	5	Eloignée
Pa	Le Parquet	accordé	3	Rapprochée
PB	La Plaine Buisson	accordé	2	Rapprochée
PoE	Le Ponche Extension	construit	3	Eloignée
Po	Le Ponche	construit	4	Eloignée
R	Reclinghem	construit	6	Eloignée
RA	Renty Audinc'hun	construit	5	Eloignée
Sa	Sarfaucy	accordé	1	Eloignée
Sac	Sachin	construit	4	Eloignée
SB	Sole de Bellevue	construit	5	Eloignée
Sé	Séhu	accordé	2	Eloignée
SI	Silene	accordé	3	Eloignée
So	La Sohette	construit	5	Eloignée
SP	Sains-les-Pernes	construit	2	Eloignée
SPV	Saint-Patrick Valhuon	construit	10	Eloignée
Tam	Les Tambours	construit	5	Eloignée
Te5	Ternois 5	construit	2	Eloignée
TE	Ternois Est	construit	5	Eloignée
TN	Ternois nord	construit	4	Eloignée
Tr	Les Trentes	construit	5	Eloignée
TS	Ternois Sud	construit	6	Eloignée
Va	Valhuon	construit	2	Eloignée
Vi	Vindy	construit	6	Eloignée

Par souci de lisibilité de la carte de contexte éolien figurant à droite, un code de nom de parc est attribué à chaque entité.

Contexte éolien au 22/10/2020 avec stratégie sectorielle du SRE

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Parc en instruction

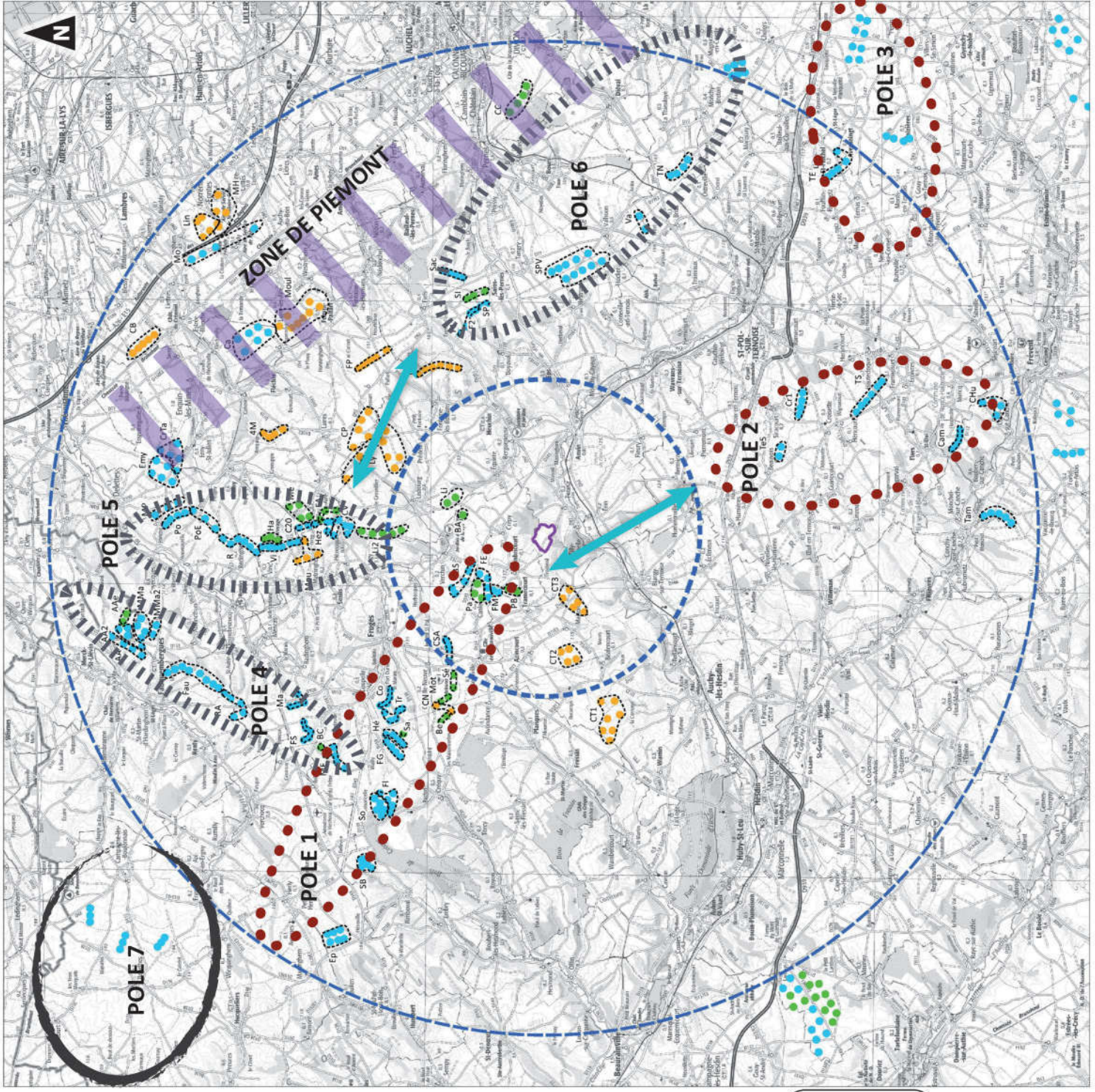
Rappel de la stratégie sectorielle du SRE de 2012

- Respiration paysagère
- Pôle de densification (pôles 1, 2, 3) : densification très maîtrisée
- Pôle de structuration (pôle 4, 5, 6)
- Pôle de ponctuation (pôle 7)
- Zone de Piémont : le développement à l'intérieur de ce secteur pose le problème du rapport d'échelle éoliennes/cuesta

La ZIP se présente hors de l'ellipse du pôle éolien de densification 1 du SRE de 2012. Elle est cependant dans sa prolongation virtuelle sud-est le délimitant. Cette zone de respiration proche de l'ellipse de densification 1 correspond majoritairement au paysage de petite échelle de la vallée de la Ternoise.

Le projet éolien de Teneur pourra donc être intégré au grand ensemble éolien de densification du pôle 1 auquel il se raccroche par sa proximité immédiate et les caractéristiques physiques et géographiques rencontrées.

0 2 4 6 8 10 km



2. ETAT INITIAL DU PAYSAGE

2.1 INSCRIPTION DANS LE GRAND PAYSAGE

Les grands paysages régionaux sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à une approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser. C'est le premier niveau de découpage paysager d'un territoire en plusieurs secteurs qui ont leur propre ambiance paysagère. Ces secteurs sont ensuite découpés dans l'atlas en entités paysagères.

Ainsi la lecture des entités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays, et intercommunalités. Les entités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages. L'étude de ces entités est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est donc réalisée à l'échelle du grand paysage.

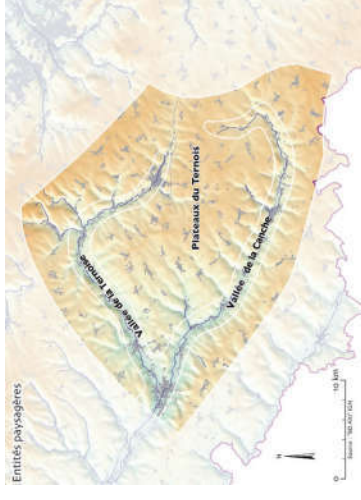
2.1.1 LES PAYSAGES DU TERNOIS

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située dans l'ensemble régional des paysages du Ternois. A l'échelle de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais, les vallées de la Canche et de son affluent, la Ternoise sont des axes structurants du territoire. La confluence, à 35 kilomètres du littoral où elle rejoint la mer du Nord au Touquet, dessine entre les deux bras dessinés par les vallées, le cœur des plateaux du Ternois. Culturellement, ces paysages très intimes donnent l'impression, quand on s'y déplace, de s'immerger dans des lieux isolés de la modernité, en rupture complète avec les territoires miniers pourtant proches. La position excentrée de cet ensemble va de pair avec l'absence de grandes infrastructures et de grands centres urbains. **Le maître mot de ces paysages est la diversité.**

> Les plateaux du Ternois

Ici, point de grandes étendues de plateaux tranchant avec le ciel. Les hauteurs sont autant habitées que les vallées, avec une myriade de villages et de fermes isolées entourés de leur couronne bocagère. Ainsi, la traversée du plateau est constamment animée par la silhouette d'un boisement, d'un château, d'un village et de son bocage, ou par un alignement d'arbres.

La topographie elle-même affiche de nombreuses variations. Les vallonnements bocagers où se blottissent les villages font place, sur les rebords des plateaux à des plateformes dégagées, en belvédère sur les vallées.



Extrait de l'Atlas des Paysages du Nord Pas de Calais - les paysages du Ternois - paysage régional

> Les vallées du Ternois

Les vallées du Ternois offrent un enchevêtrement du bocage avec les structures urbaines. La végétation se mêle aux cordons de ripisylve, qu'il est de fait parfois difficile de distinguer. La ville d'Hesdin, à la confluence de la Canche et de la Ternoise constitue une clé de voûte de ce paysage, avec la butte du bois d'Hesdin aux flancs bien marqués.

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit sur le rebord du plateau, au nord de la vallée de la Ternoise. Elle s'établit également à quelques kilomètres au sud de la haute vallée de la Lys, qui prend sa source à Lisbourg.







Photographie 1 : la vallée de la Ternoise vers Blangy-sur-Ternoise



Photographie 2 : les plateaux du Ternois au sud de Béalencourt

Entités paysagères

-  Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)

Paysages du Ternois :

1 La vallée du Ternois

2 Les plateaux du Ternois

Paysages des hauts plateaux artésiens :

3 Les hauts plateaux artésiens

4 La haute vallée de l'Aa artésiens et des vaux de Scarpe et de Sensée :

5 La haute vallée de la Lys

Paysages montreuillois :

6 Les ondulations montreuilloises

7 La vallée de la Canche

Paysages du Pays d'Aire :

8 Le haut pays d'Aire

9 Le bas pays d'Aire

Paysages du val d'Authie :

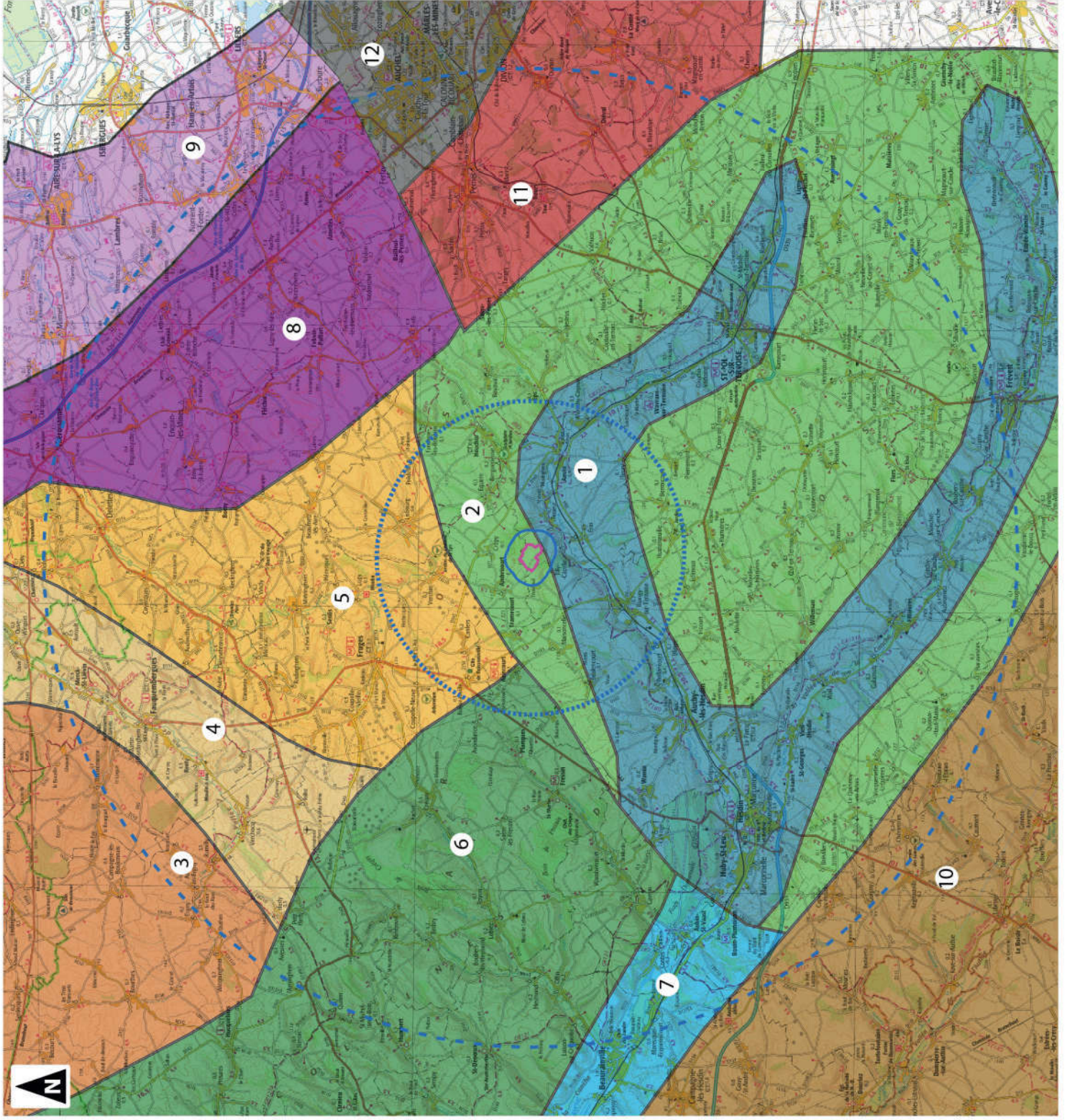
10 Vallée de l'Authie

Paysages des belvédères artésiens et des vaux de Scarpe et de Sensée :

11 Les belvédères artésiens

Paysages miniers :

12 Le bassin bruaysien et béthunois, les marches artésiennes



1:160 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICE, 2017

Source de fond de carte : IGN Scan 250[®]

Sources de données : LADYS - ENERTRAG - AUDDICE, 2017

2.1.2 LES HAUTS PLATEAUX ARTÉSIENS

Au nord de la Zone d'implantation Potentielle (ZIP), les hauts plateaux artésiens succèdent aux paysages du Ternois par une lente transition. Les plateaux s'élèvent progressivement pour atteindre des sommets à plus de 180 mètres au nord-ouest de Fauquembergues (soit environ 50 mètres au dessus du niveau des plateaux de Fruges).

La contemplant de ce territoire amène une sensation d'élévation et d'espace. Le dégauchement du champ de vision dilate l'espace horizontal et atténue le contraste des reliefs, pourtant marqués par la succession des croupes pâturées. A l'échelle régionale, ces hauts plateaux représentent le point culminant de ce qu'on appelle « le Haut Pays », ligne de collines correspondant à l'antichinal artésien, qui marque la transition entre le bassin parisien au sud et la plaine de Flandre (bassin franco-anglo-belge) au nord.

Ces paysages s'inscrivent dans la continuité du Ternois, avec lequel il partage de nombreux points communs : alternance entre des zones habitées, herbagères et des zones cultivées et isolement vis-à-vis des grands axes de communication.

2.1.3 LES PAYSAGES MONTREUILLOIS

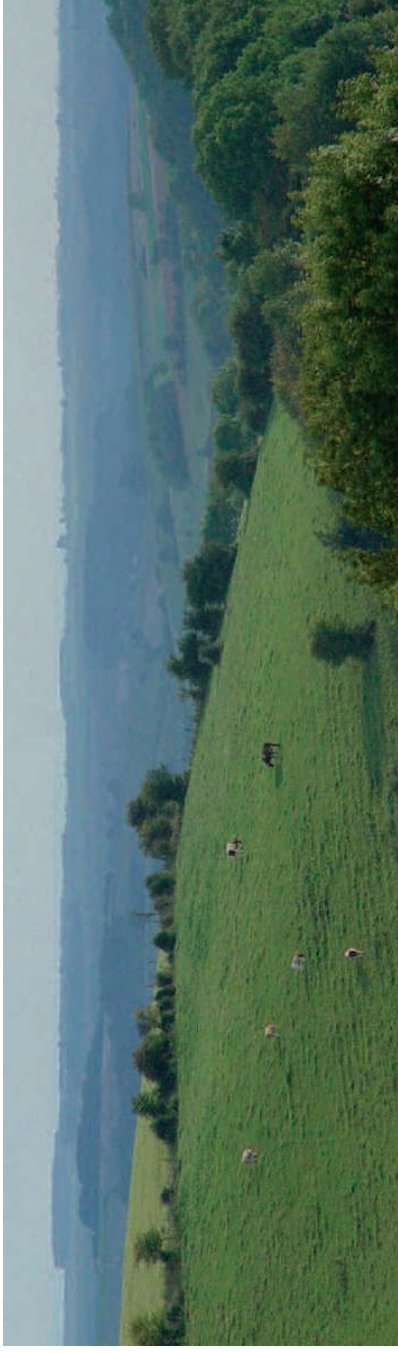
Les paysages montreuillois s'inscrivent dans le prolongement du Ternois, à l'ouest du territoire d'étude. Cet ensemble est structuré par la vallée de la Canche, qui déroule une série d'affluents en succession très géométrique : la Planquette, la Créquoise et d'autres jusqu'au littoral. La Canche elle-même obéit à une géométrie globale commandée par la géomorphologie et se positionne à la parallèle des autres vallées plus au sud, l'Authie et la Somme. Dans cette succession rapide des affluents de la Canche, les plateaux représentent de petites langues de terre. Contrairement aux plateaux du Ternois, ceux-ci sont très peu habités et présentent majoritairement des grandes parcelles de cultures. L'urbanisation se concentre dans les fonds de vallée.

2.1.4 LE PAYS D'AIRE

Le pays d'Aire, au nord-est du territoire d'étude, s'inscrit dans le prolongement des hauts plateaux artésiens. En allant vers le nord-est du territoire d'étude, ce paysage effectue la transition, au travers d'une série de marches, entre le Haut Pays et les grandes plaines humides du Bas Pays. Ce territoire offre un paysage nuancé permettant de passer du calcaire des plateaux aux terres noires de la plaine, des terres cultivées aux prairies humides et pâturées de la plaine de la Lys.

2.1.5 LA VALLÉE DE L'AUTHIE

Le contraste entre de grands plateaux ouverts et une longue vallée en ligne droite et intimiste caractérise cette entité. Les coteaux escarpés de la vallée effectuent en effet une transition nette entre ces deux univers.



Photographie 3 : paysages des hauts plateaux artésiens

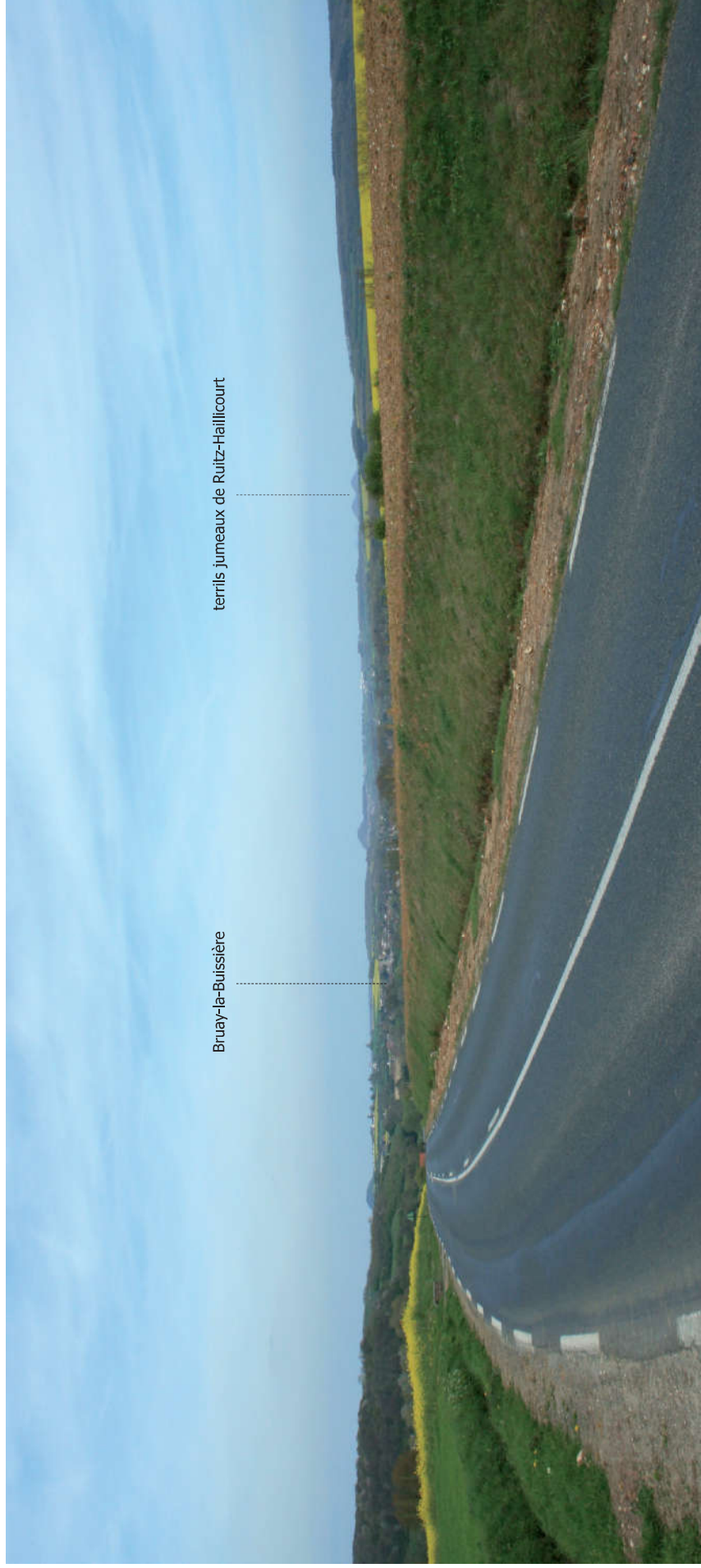


Photographie 4 : paysages montreuillois - la vallée de la Plquette à Wambercourt

Ces paysages sont également caractérisés par la présence de boisements sur les séquences de coteaux les plus pentues.

2.1.6 LES BELVÈDÈRES ARTÉSIENS

A l'est de la Zone d'implantation Potentielle (ZIP), la rupture de pente entre plateau du Ternois et Haut Pays d'Aire matérialise la limite entre Haut et Bas Pays à l'échelle régionale. C'est ce paysage qui présente les altitudes les plus élevées sur le territoire d'étude.



Photographie 5 : les premiers terrils du bassin minier et Calonne-Ricouart vus depuis les abords de Sains-les-Pernes

2.1.7 LES PAYSAGES MINIERES

A l'est du territoire d'étude, les belvédères artésiens se poursuivent avec l'apparition des premiers terrils du bassin minier, au niveau de Calonne-Ricouart et Divion. Anthropiques avant tout, les paysages miniers obéissent à la logique cachée de la géologie du charbon. Ils font basculer vers l'est vers des ambiances de plus en plus urbaines.

2.2 STRUCTURES PAYSAGÈRES

La carte en page suivante représente les structures paysagères du territoire d'étude. La Zone d'implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit au centre des paysages du Ternois, dans un contexte de plateau maillé par une myriade de villages enserrés dans leur bocage.

2.2.1 CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le relief du territoire d'étude s'inscrit dans le grand découpage régional entre le Haut Pays et le Bas Pays. La transition entre ces deux grands ensembles s'effectue au nord-est du territoire d'étude par l'antichinal de l'Artois, forme convexe née de la surrection du socle primaire au niveau d'anciennes failles. Ces reliefs isolent le plateau du Ternois des territoires situés au nord-est du territoire d'étude.

Le plateau présente un socle calcaire recouvert d'une couche de limons plus ou moins épaisse (dans tous les cas inférieure à 10 mètres, elle est par exemple de 7 mètres à Azincourt), et souvent argileuse. L'entaille des vallées de la Canche et de la Ternoise laisse affleurer les sédiments crétaqués sous-jacents, sur les coteaux. De nombreuses carrières y ont été creusées pour amender les terres lourdes du plateau.

2.2.2 PAYSAGES DE VALLÉE : LA TERNOISE

La limite nord du Ternois se situe sur la ligne de partage des eaux entre la Manche et la mer du Nord. L'antichinal dessine un toit qui dirige l'écoulement : au sud, via la Ternoise et la Canche, vers la Manche ; au nord, via la Lys, la Clarence et l'Aa, vers la mer du Nord.

Les deux principales vallées du territoire d'étude, la Canche et son affluent, la Ternoise, présentent un profil dissymétrique avec un versant nord abrupt et une pente plus progressive sur le versant sud.

Au nord, l'association de rebords plats du plateau avec des pentes raides crée un effet de balcon au dessus des fonds de vallée.

Au sud, les grands plans inclinés du versant offrent de larges panoramas.

Blangy-sur-Ternoise



vue sur le coteau de Blangy-sur-Ternoise depuis la RD94



Photographie 6 : endos de prairies entouré de peupliers



Photographie 7 : étagement du bâti sur la pente à Eps



Photographie 8 : entrée dans le village de Teneur par la RD97

Le fond de vallée de la Ternoise, d'une largeur moyenne de 600 à 700 mètres, offre suffisamment de recul pour permettre, sur certaines séquences de routes, d'avoir des étendues dégagées de champs ou de prés entre la voie et la ligne de ripisylve signalant le passage du cours d'eau. Encaissé de 60 à 80 mètres sous le niveau des plateaux, il constitue un univers en soi.

L'organisation de la vallée se lie à travers l'étagement des éléments du paysage : route, voie ferrée, rivière et route découpent le profil de la vallée.

- structures végétales et agricoles

Seule la partie la plus proche du cours d'eau reste le domaine de la prairie, accompagnée des boisements de la ripisylve, de pointillés de haies bocagères et de peupleraies. La voie ferrée marque coté sud une nette démarcation entre ces prairies et le début des terres agricoles qui remontent sur le versant. Ainsi, les champs laissent un vaste couloir ouvert, espace de recul permettant d'observer à distance les villages et les versants boisés.

Par ailleurs, le bocage se décline de diverses manières, autour des villages et des fermes isolées. Le bocage historique, avec des pâtures bordées de haies taillées basses (érable, chêne, noisetier, charme), à hauteur d'homme, fait souvent place à des endos bornés de peupliers, avec une toute autre dimension, beaucoup plus verticale (cf photographie ci-contre).

- structures urbaines

Les villages s'organisent en chapelet suivant le tracé de la vallée. En général implantés en pied de coteau, ils s'étagent sur la pente de part et d'autre de l'axe routier principal, colonne vertébrale de cette organisation.

Saint-Pol-sur-Ternoise et Hesdin, à la confluence avec la Canche, sont les principaux centres urbains de la vallée. Carrefour d'axes de communication, ils font se rejoindre routes de plateaux et de vallées.

A proximité de la Zone d'implantation Potentielle (ZIP), le village d'Anvin, desservi par le train, constitue un petit centre urbain mêlant résidentiel et activités agricoles.

- axes de communication

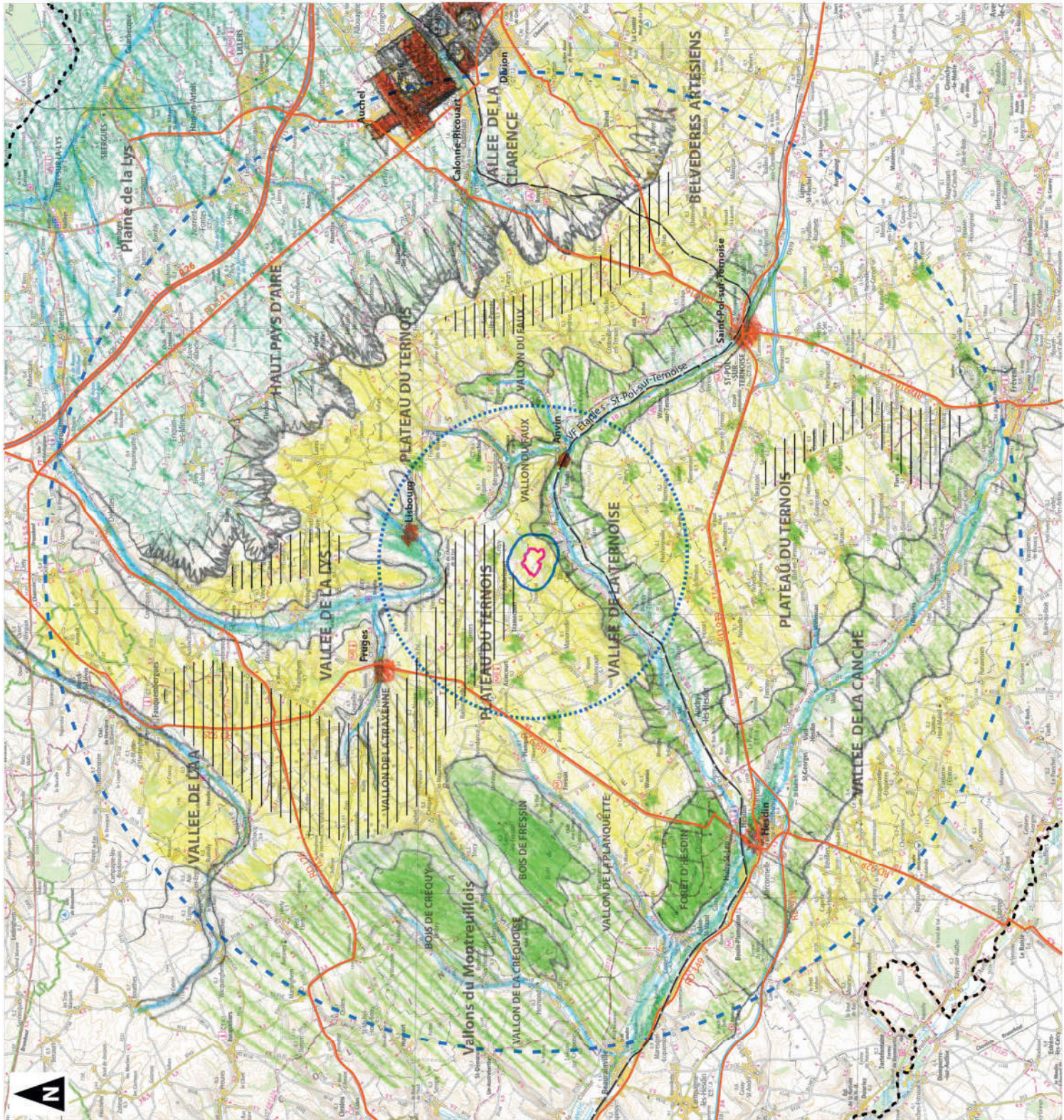
Le principal axe routier de la vallée est la RD94, au pied du versant sud. Bordée d'un alignement d'arbres, il dessine une ligne structurante dans la vallée.

Sur le versant nord, la RD97 double la RD94 entre Anvin et Blangy-sur-Ternoise, pour desservir Teneur et Tilly-Capelle.

Structures du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



1:160 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.2.3 PAYSAGES DE PLATEAU : LE TERNOIS

- structures végétales et agricoles

Sur les plateaux, l'alternance de villages, de boisements et de milieux ouverts crée un équilibre entre les pleins et les vides. Ce paysage de petite échelle rassemble plusieurs motifs au sein d'un même territoire, loin des étendues monotones des plateaux d'openfield.

La végétation est présente sous diverses formes :

- des boisements sur les pentes des vallons et sur certains sommets comme le grand bois d'Hesdin, forêt domaniale, à la confluence de la Canche et de la Ternoise,
- des alignements d'arbres le long des routes principales,
- des domaines historiques, cadrés par des perspectives boisées,
- les couronnes bocagères des villages.

Ce bocage, autrefois souvent accompagné de vergers (Cf photographies aériennes ci-contre), accueille aujourd'hui essentiellement des prairies pâturées « nues ».

On trouve ces couronnes bocagères autour des villages, mais aussi autour des fermes isolées du plateau, en transition avec les labours. L'épaisseur de la couronne bocagère varie généralement entre 250 et 500 mètres autour du noyau villageois.

- structures urbaines

Sur le plateau, les villages se blottissent principalement au creux des vallons, alors que les fermes sont posées sur des replats en points hauts. Les villages sont très proches les uns des autres et se font écho visuellement : à la sortie d'un village, on aperçoit souvent la silhouette de son voisin, ou en tout cas la masse boisée du bocage qui l'entoure.

Les fermes isolées sont dans l'ensemble assez rares. Elles s'inscrivent pour la plupart à proximité ou le long des grands axes, comme la RD928 et la RD939. Quelques fermes se greffent également dans le prolongement de villages.

- axes de communication

Les principales routes de plateau aux abords de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) sont la RD939 et la RD928. Ces grands axes rectilignes, sur certaines séquences bordées d'un double alignement d'arbres, s'ouvrent sur les étendues cultivées du plateau.

CENTRES URBAINS

A proximité du territoire d'étude, les bourgades les plus importantes sont **Saint-Pol-sur-Ternoise (5220 habitants)**, **Fruges (2400 habitants)** et **Hesdin (2200 habitants)**, toutes installées en fond de vallée.

Saint-Pol-sur-Ternoise est située à 11 km au sud-est de la ZIP, à proximité de la source de la Ternoise. La ville s'étend sur le plateau avec des quartiers résidentiels et d'activités.

Fruges, au nord de la ZIP, épouse le fond de vallée de la Traxenne, petit cours d'eau affluent de la Lys, qui marque une légère dépression dans les hauteurs des plateaux artésiens. Le bourg s'étire le long de la RD928 avec des zones d'activités et des extensions de quartiers d'habitation. Par ses excroissances, la ville se trouve au contact du plateau.



Evolution du bocage entre 1950 et aujourd'hui : on peut voir le maintien de l'emprise urbaine et du bocage et à l'inverse la disparition des vergers (exemple du village de Béalencourt)



Photographie 9 : arrivée sur le village de Crépy - silhouette bâte et trame bocagère



Exemple d'un village du plateau et sa trame bocagère
Source : Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais

Hesdin est située à la confluence de la Ternoise et de la Canche. La cité fondée au XVI^{ème} siècle s'est substituée à la place forte de Vieil-Hesdin, village situé en amont de la confluence, sur la Canche. Au delà de l'enceinte historique, l'urbanisation d'Hesdin fait aujourd'hui la jonction avec celle de Marcomme et de Marconnelle, situées sur le versant sud de la Canche.

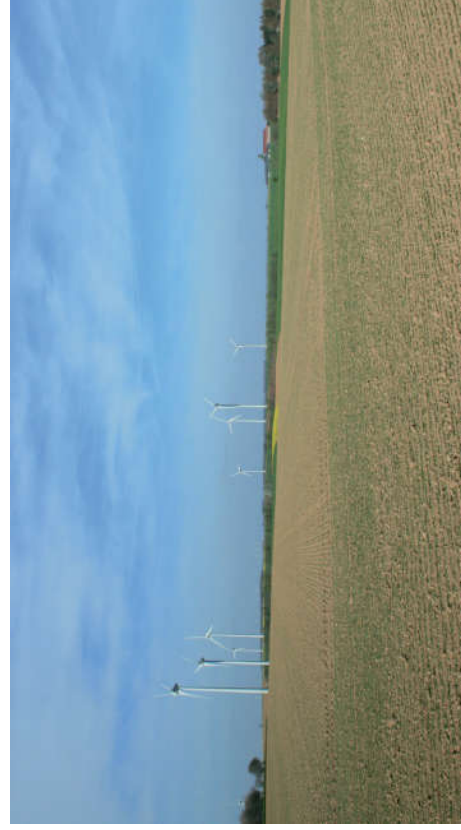
2.2.4 PERCEPTION DE L'ENSEMBLE ÉOLIEN DE FRUGES

Les parcs éoliens de Fruges sont situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Fruges.

Cet ensemble remonte depuis la vallée de la Ternoise au nord de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) sur le plateau du Ternois, entre les vallées de l'Aa et de la Lys, sur un axe courbe d'environ 25 kilomètres linéaires.



Ensemble éolien de Fruges au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)



De haut en bas :

Photographie 10 : rapport d'échelle entre éoliennes et bâtiments agricoles industriels au carrefour de deux routes de plateau

Photographie 11 : perception des éoliennes dans la profondeur du plateau depuis la route de Tramecourt à Ambricourt

Photographie 12 : vue en contreplongée d'une éolienne depuis un village de vallée (ici à Verchin)